



Les projets de planification territoriale traduisent la vision politique des élus à court et moyen terme, ce qui permettra **l'émergence de projets de constructions et d'aménagements cohérents**





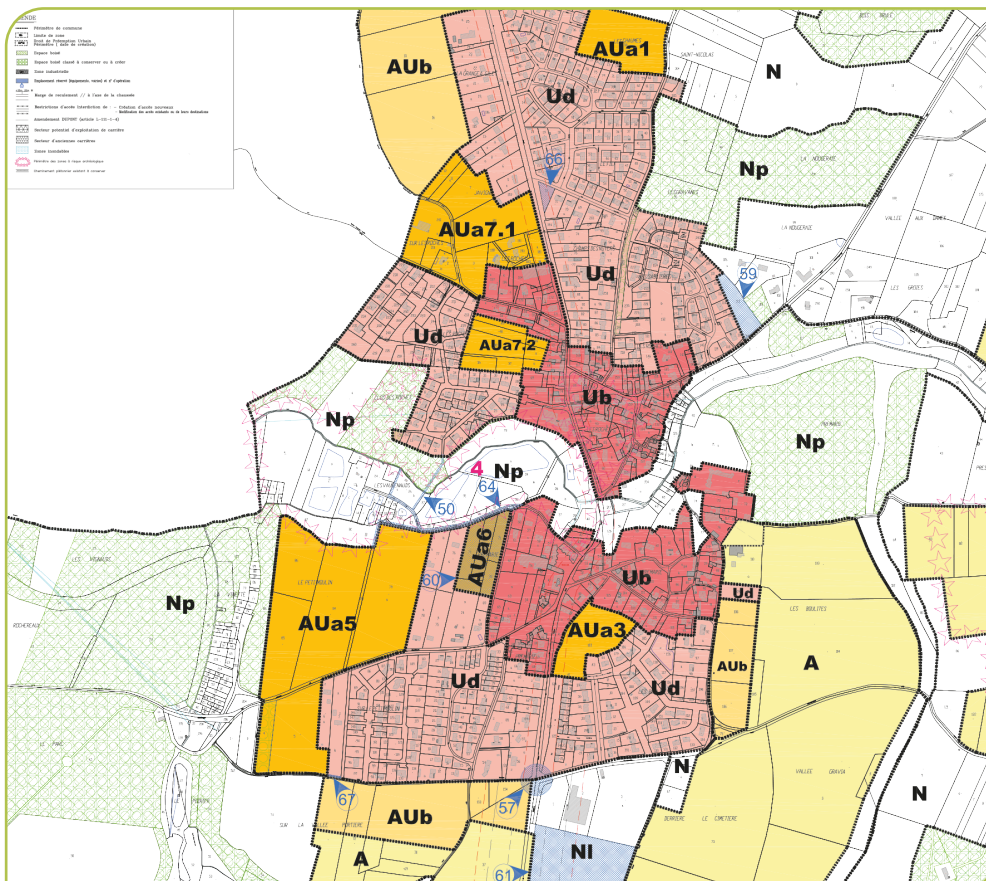
Accompagnement des projets de planification territoriale

En quoi cela consiste ?

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux (PLUi) ainsi que les cartes communales sont des outils de planification territoriale

Ils traduisent la vision politique des élus par un projet de territoire à court et moyen terme qui permettra l'émergence de projets de constructions et d'aménagements en cohérence. Les règles d'urbanisme fixées en sont garantes

L'Agence des Territoires de la Vienne vous accompagne dans l'élaboration et l'évolution de vos documents d'urbanisme



Plan local d'urbanisme : commune de Roches-Prémarie-Andillé



Les missions de l'agence

1

Définition de la commande et du besoin :

- Echanges avec les élus sur le projet de territoire
- Formalisation d'un pré-diagnostic
- Présentation des différents documents règlementaires
- Définition des besoins d'évolution
- Détermination des procédures à mettre en œuvre (élaboration, modification simplifiée, modification, révision allégée, révision générale du document de planification)

2

Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors du recrutement d'un prestataire :

- Réalisation du dossier de consultation
- Suivi de la consultation
- Pilotage du travail du bureau d'études
- Suivi technique et financier de l'opération

Missions d'études lors de procédures de modifications simplifiées ou de modifications :

- Accompagnement à la préparation des actes administratifs
- Réalisation des pièces techniques
- Accompagnement de la collectivité lors des phases de consultation et de concertation
- Suivi technique et financier de l'opération

3

Missions de veille :

- Veille juridique et technique
- Veille sur les procédures de documents d'urbanisme engagée dans le département
- Information de la commune si un instructeur de l'AT86 repère une illégalité partielle du PLU ou une réglementation inadaptée lors de l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme





Les tarifs des prestations proposées

Combien ça coûte ?

Les premiers conseils sont gratuits. Si la collectivité souhaite un accompagnement, l'AT86 établit une proposition basée sur une grille tarifaire disponible sur demande.



POUR LES COÛTS, CONSULTEZ-NOUS, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS :



www.at86.fr

Tél. 05 49 00 60 00
SERVICE URBANISME
urbanisme@at86.fr



Avenue René Cassin – Téléport 2 – CS 90238 - 86963 CHASSENEUIL-DU-POITOU - FUTUROSCOPE CEDEX